



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le 12 avril 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR à François CRAMILLY, Céline DELPECH à Monique COURSELLE,

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Cécile GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

#### Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT MAISON FRANCE SERVICES AU SEIN DU CENTRE SOCIAL LA ZERTELLE - CM/21/073**

Il est rappelé au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités et de leurs établissements sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le centre social la Zertelle va intégrer dans sa structure le dispositif national Maison France Services, qui est une structure combinant l'accueil physique et l'accompagnement numérique. L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité et de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques. Les Maisons France Services sont animées par des agents-médiateurs qui assurent un accompagnement administratif de premier niveau, et qui sont pour cela formés par les partenaires du lieu, a minima Pôle Emploi, la Mutuelle Sociale Agricole, la CPAM, la CARSAT, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Direction générale des Finances Publiques.

La Maison France Services représentera une opportunité de rencontrer des publics qui se déplaceront au sein du Centre social et un outil de développement de l'accès aux droits. Cela permettra de renforcer la politique d'accompagnement global menée par la Ville et le CCAS.

A ce titre, il est nécessaire de créer un poste d'Agent d'accueil et d'accompagnement Maison France Services, dont les missions seront les suivantes :

- Assurer l'accueil, l'information et l'orientation du public
- Accompagner les usagers dans l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires, dans leurs démarches administratives
- Assurer la mise en relation avec les opérateurs partenaires et être en capacité d'identifier des situations individuelles nécessitant une action des opérateurs partenaires
- Assurer la prise de RV et lien avec les partenaires institutionnels de la MFS
- Tenir les tableaux de bord exigés par le dispositif MFS dans la forme voulue, et envoyer au partenaire
- En faire une synthèse régulière au profit de la Direction

Il est précisé que cette création de poste est soumise à l'obtention du label « Maison France Services » après audit par les services de l'Etat et des partenaires.

Au regard de la spécificité du poste, l'agent sera à terme amené à travailler le samedi. Dès l'ouverture, une plage d'accueil du public sur le temps méridien sera organisé (12h00 à 12h30).

Ce poste sera placé sous la responsabilité hiérarchique du Responsable du Centre social.

Cette création de poste (à temps complet) est adossée au tableau des emplois au grade d'Adjoint administratif (catégorie C).

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint administratif	C	+1 (temps complet)	8

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste adossé au grade d'adjoint administratif, nécessaire au fonctionnement des services de la Ville tel que présenté ci-dessus.

Ce poste pourra être occupé par un agent contractuel permanent, sous réserve de mettre à jour le tableau des emplois en conséquence.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Technique du 9 avril 2021,

VU le tableau des emplois mis à jour dans la délibération CM/21/.. du 12 avril 2021,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

**DECIDE** de créer un poste d'Agent d'accueil et d'accompagnement Maison France Services au sein du Centre social La Zertelle, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), dans les conditions décrites plus haut,

**DIT** que ce poste figurera dans le tableau des emplois,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi créé est inscrit au budget au chapitre 012 (Charges de personnel),

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 13 avril 2021

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

